



DELEGATION LOCALE du JURA

Communiqué de presse

Lons-le-Saunier, le 03 avril 2013



### Semaine du développement durable du 1er au 7 avril 2013 Programme « Habiter Mieux »

La Semaine du développement durable, pilotée par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, se déroule du 1er au 7 avril 2013.

Elle est l'occasion d'un rappel des bonnes pratiques et d'une découverte des initiatives en faveur du développement durable.

Durant cette semaine, le ministère chargé du développement durable invite les entreprises, les associations, les services publics et les collectivités à promouvoir les principes du développement durable.

L'objectif de cette opération est de sensibiliser les Français mais aussi de leur apporter des solutions concrètes et d'inciter chacun à adopter des comportements plus responsables.

Toute correspondance doit être adressée à la délégation locale de l'Anah  
DELEGATION DU JURA  
4, rue du Curé Marion - B.P. 50356 - 39015 Lons-le-Saunier cedex  
Téléphone : 03-84-86-80-16 - Télécopie : 03-84-86-80-10  
Bureaux ouverts au public de 9h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h30

Dans ce cadre, les services de l'État, la délégation locale de l'Agence Nationale pour l'Habitat (Anah) et le Conseil général s'unissent pour faire découvrir au grand public le programme « Habiter Mieux » en faveur d'une politique de prévention à long terme et du traitement durable des causes de la précarité énergétique.

Inscrit dans le cadre des Investissements d'avenir, le programme national "Habiter Mieux" est doté d'un fonds de 500 millions € et géré par l'Anah. Il est destiné à aider 300 000 propriétaires occupants à financer les travaux de rénovation thermique les plus efficaces, pour diminuer de façon significative les déperditions d'énergie et ainsi, améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Engagé depuis début 2011, le programme « Habiter Mieux » présente déjà un bilan très satisfaisant au niveau jurassien.

En effet, sur les deux années 2011 et 2012, 232 ménages ont pu bénéficier des aides conjointes de l'Anah et du Conseil Général.

Les subventions Anah perçues par ces ménages s'élèvent à :

- 1 028 614 € pour les travaux
- 435 000 € pour l'ASE (Aide de Solidarité Énergétique)

En complément de ces aides, le Conseil Général a versé 116 000 € de subvention à ces ménages, soit 500 € par dossier.

Le coût moyen des travaux entrepris dans le cadre du programme « Habiter mieux » est de l'ordre de 16.500 € par projet.

La moitié de ces opérations présentent un coût moyen de travaux inférieur à 13 000 € et 25% des opérations sont comprises entre 13 000 € et 21 000 € de travaux.

Le montant total des travaux ainsi générés est de plus de 3,8 millions € bénéficiant essentiellement à des entreprises locales.

En terme de gain énergétique, le gain moyen par opération est de 42 % d'énergie.

La contribution à la limitation des émissions de gaz à effet de serre est également très intéressante, de l'ordre de 35 %, soit 6,5 millions de kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire économisés.

Conciliant le volet écologique (avec des efforts de réduction de consommations énergétiques), le volet économique (avec le développement de l'emploi de proximité) et le volet social (avec l'aide aux plus modestes), le programme « Habiter Mieux » illustre parfaitement la notion de développement durable.